



**MAIRIE
LES GRAS**

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2021

L'an Deux Mille vingt et un le dix-sept du mois de Juin à vingt heures quinze en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaients présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANDRE Yannick, BARON Ludivine, BELOT Corinne, CERF Guillaume, COTE COLISSON Éric, GARNACHE BARTHOD Louis, JACQUET Bernard, LAMBERT Julie, LENOIR Fabien, MAHON Loïc, MARGUET Virgile, NICOLAS Martine et RENAUD Alain.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. JACQUET Bernard, Maire qui, après l'appel nominal de ANDRE Yannick, BARON Ludivine, BELOT Corinne, CERF Guillaume, COTE COLISSON Éric, GARNACHE BARTHOD Louis, JACQUET Bernard, LAMBERT Julie, LENOIR Fabien, MAHON Loïc, MARGUET Virgile, NICOLAS Martine et RENAUD Alain, a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la Loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Le conseil a choisi pour secrétaire LAMBERT Julie.

Lecture et approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 mai 2021.

Commission Bâtiments communaux et Cimetière

- Location d'un appartement communal à FLUCHS Maéva, situé 3 rue de l'Abbé Monnin à compter du 15 juin 2021. Le loyer est fixé à 590 € +50€ garage + 50 € de charges (RI+granulé bois). La caution est fixée à 590 € soit 1 mois de loyer. **DCM à l'unanimité.**
- Visite du stade de foot par la ligue de football pour le classement du stade.

Commission Voirie, Eau, Eclairage public et Sécurité routière

- Une demande de subvention sera réalisée pour la sécurisation de la départementale D404 en direction de la Suisse. **DCM à l'unanimité.**

Commission Finances

- La commission décide de retenir le Crédit agricole pour ses emprunts :
Un emprunt à long terme sur le budget communal pour la réhabilitation de l'éclairage public et les routes d'un montant de 162 000 € sur 10 ans au taux de 0.40%. **DCM à l'unanimité.**
- Un emprunt à court terme sur le budget Eau pour la réhabilitation du réseau AEP Les Saules d'un montant de 390 000€ sur 24 mois au taux de 0,433%. **DCM à l'unanimité.**

Commission Scolaire et Périscolaire

- Signature d'un avenant avec Familles rurales mettant un terme à la convention au 31 juillet 2021, suite à l'appel à projets PADMR a été retenue pour la gestion du périscolaire. Une convention de partenariat va être signée. **DCM à l'unanimité.**

Commission SLC, Fêtes et cérémonie

- La commission s'occupe de la publicité (pancartes, affiches...) pour le marché nocturne
- Inauguration de la Fontaine du Grand Mont le 10 juillet 2021 à 11h00 avec les habitants du hameau.
- Inauguration de la Fontaine du Nid du Fol le 17 juillet 2021 à 11h00 avec les habitants du hameau.

Commission Information, Communication, Tourisme, Santé publique et CCAS

- La commission se rendra en petit comité chez PETITJEAN Guy le 21 juillet 2021 et chez GARNACHE BARTHOD Noël le 22 juillet 2021 leur souhaiter leur anniversaire.
- L'opération brioches initialement prévue à l'automne 2021 est repoussée en Avril 2022.

Divers

PLUI: Présentation du transfert automatique de la compétence Plans Locaux d'Urbanisme à la CCVM à compter du 1^{er} juillet 2021. **DCM 12 POUR, 1 ABSTENTION (Cerf Guillaume) et 0 CONTRE.**

Modifications statutaires de la CCVM : la Communauté de Communes du Val de Morteau a notifié à la commune une nouvelle modification statutaire, pour régularisation de ses statuts.

En effet, la communauté de communes du Val de Morteau a intégré en 2017 dans ses compétences obligatoires la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, telle que définie à l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Or, aux termes de la loi Ferrand du 3 août 2018, cette compétence a été ultérieurement dissociée de la compétence Assainissement des Eaux Usées et est désormais incluse dans les compétences supplémentaires des communautés de communes. Il convient donc de valider formellement et pour régularisation la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines dans les compétences supplémentaires de la CCVM.

Par ailleurs, le « soutien aux activités culturelles » et le « soutien aux activités scolaires du 1^{er} et second degré » n'apparaissent plus dans les compétences supplémentaires de la CCVM et donc dans les statuts communautaires mais sont désormais intégrés dans les actions d'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », l'intérêt communautaire précise la portée de certaines compétences communautaires (par exemple en décrivant les équipements sportifs ou culturels d'intérêt communautaire, de responsabilité intercommunale, les autres équipements restant de responsabilité communale). **DCM à l'unanimité.**

Préval: une chartre entre Préval, la CCVM et la commune de Les Gras doit être signée dont l'objectif est de définir les conditions d'accès à la plateforme de broyage de déchets verts de Les Fins afin de garantir la qualité des dépôts permettant une valorisation de ceux-ci en filière de compostage. **DCM à l'unanimité.**

Courriers

Courrier de remerciement de M. et Mme GARNACHE BARTHOD Pierre pour la pose d'une bouche d'eau pluviale devant leur maison.

Demande de M. VEGA pour créer un accès et une place de parking rue de l'Abbé Monnin pour la création d'une chatterie.

Demande de M. DROZ BARTHOLET Bernard pour aménager le trottoir devant sa maison, la commission se rendra sur place samedi 19 juin à 10h30.

Prochain conseil municipal Jeudi 9 septembre 2021 à 20h15

Séance levée à 22h45

Le Maire, Bernard JACQUET

